



COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS PUBLICS DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI

ADDITIF N°01 DU 05 MAI 2023 RELATIF À L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°001/AONO/C-NGOG-MAPUBI/SG/CIPM/2023 DU 06 AVRIL 2023 POUR L'ÉQUIPEMENT DE CERTAINS ÉDIFICES PUBLICS DE LA COMMUNE DE NGOG-MAPUBI, DÉPARTEMENT DU NYONG ET KELLÉ, RÉGION DU CENTRE

LOT 1 : ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES DE NDJOCK-NKONG, MODE, OMOG, NGOG-MAPUBI CENTRE MAKAI ET LIMAÏ

LOT 2 : ÉQUIPEMENT EN TABLES BANCS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE NGOG-BASSONG, NGOG-MAPUBI - CENTRE, MAMB, ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE BOUMNYEBEL

LOT 3 : ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL MÉDICAL DES CENTRES DE SANTÉ INTÉGRÉS DE NGOG-BASSONG – MAKAI – BOUMNYEBEL - MAMB

- Au lieu de :

8- Remise et présentation des offres :

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Ngog-Mapubi au plus tard le **09 Mai 2023 à 12 heures** (heure locale)...

- Lire plutôt

8- Remise et présentation des offres :

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un original et six (06) copies marquées comme telles devront parvenir à la Mairie de Ngog-Mapubi au plus tard le **12 Mai 2023 à 12 heures** (heure locale)...

- Au lieu de :

10- Ouverture des plis :

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **09 Mai 2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune au bureau de la Commission sis à l'Hôtel de Ville de Ngog-Mapubi.

- Lire plutôt

L'Ouverture des plis, qui se fera en un (1) temps, sera effectuée le **12 Mai 2023 à 13 heures** par la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune au bureau de la Commission sis à l'Hôtel de Ville de Ngog-Mapubi.

- Au lieu de :

13- Principaux critères de qualification :

13.1 Critères éliminatoires

1. Absence de la caution de soumission,
2. Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
3. Non-conformité de l'Offre administrative sous 48 heures ;
4. Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 70% des critères essentiels ;
5. Offre financière incomplète ;
6. Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

13.2 Critères essentiels de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- i) Présentation Générale de l'offre (04 critères) ;
- ii) Spécifications techniques (06 critères)
- iii) Références (02 critères)
- iv) Capacité financière (02 critères) ;
- v) Délai de livraison (03 critères).

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins **70% des critères essentiels** énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

- Lire plutôt

13- Principaux critères de qualification :

13.1 Critères éliminatoires

- 1- Absence de la caution de soumission,
- 2- Présence de documents falsifiés, scannés ou de faux documents dans le dossier de soumission ;
- 3- Défaut ou Non-conformité d'une pièce de l'Offre administrative 48 heures après l'ouverture des plis;
- 4- Dossier ayant obtenu à l'issue de l'Analyse technique moins de 80% des critères essentiels ;
- 5- Offre financière incomplète ;
- 6- Omission dans l'offre financière d'un prix unitaire quantifié ;

13.2 Critères essentiels de qualification

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non). Les critères essentiels relatifs à la qualification des candidats portent sur :

- i) Attestation et rapport de visite des lieux (03 critères) ;
- ii) Personnel d'encadrement (10 critères)
- iii) La disponibilité du matériel et des équipements essentiels (06 critères)
- iv) Les références de l'entreprise et capacité financière (04 critères) ;
- v) La méthodologie d'exécution (07 critères) ;

Chaque offre pour être déclarée conforme techniquement doit avoir satisfait à tous les critères éliminatoires et obtenu au moins **21 sur 30 des critères essentiels soit 70%** énumérés ci-dessous évalué conformément à la Grille de notation des offres techniques.

AU LIEU DE LIRE

13 Qualification criteria

13.1 Eliminatory criteria

1. Absence of the bid bond,
2. Presence of falsified documents, scan or of false documents in the file of tender;
3. Nonconformity of the administrative Offer under 48 hours;
4. File having obtained at the end of the technical Analysis less than 80% of the essential criteria;
5. Incomplete financial offer;
6. Omission in the financial offer of a quantified unit price;

- LIRE PLUTÔT

13 Qualification criteria

13.1 Eliminatory criteria

1. Absence of the bid bond,
2. Presence of falsified documents, scan or of false documents in the file of tender;
3. Nonconformity of the administrative Offer under 48 hours;
4. File having obtained at the end of the technical Analysis less than 70% of the essential criteria;
5. Incomplete financial offer;
6. Omission in the financial offer of a quantified unit price;

AU LIEU DE LIRE :

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)

Article 46 : Cas de force majeure

46.2 – le Cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il avertit par écrit le Maire de la Commune de NGOG MAPUBI de son intention d'invoquer cette force majeure et ce avant la fin du huitième (8ièmè) jour qui a succédé à l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maire de la Commune de NGOG MAPUBI d'apprécier le cas de force majeure qui doit être mentionné dans le journal de chantier.

LIRE PLUTÔT :

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES (C.C.A.P.)

Article 46 : Cas de force majeure

46.2 – le Cocontractant ne verra sa responsabilité dégagée que s'il avertit par écrit le Maire de la Commune de NGOG MAPUBI de son intention d'invoquer cette force majeure et ce avant la fin du huitième (8ièmè) jour qui a succédé à l'événement.

En tout état de cause, il appartient au Maire de la Commune de NGOG MAPUBI d'apprécier le cas de force majeure qui doit être mentionné dans le journal de chantier.

La prérogative de l'application du cas de force majeure au Maître d'œuvre qui, est le tiers informé de la survenance d'un tel cas par la partie qui en est victime. Bien plus, d'après les dispositions de cet article, c'est ce dernier ou le Chef Service du Marché qui peuvent décider de la suspension ou non de l'exécution des obligations contractuelles du prestataire en pareil cas.

PIÈCE N° VI :

- Au lieu de :

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

**LOT 1 : ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES DE NDJOCK-NKONG, MODE, OMOG, NGOG-MAPUBI CENTRE
MAKAÏ ET LIMAÏ**

N°	Désignation	Unité	Prix Unitaire en lettres	Prix Unitaire en
1	Fourniture de tablette en bois massif	u		
2	Fourniture de petite chaise en bois massif	u		
3	Fourniture de tableau sur chevalet	u		

4	Fourniture de bureau de maître	u		
5	Fourniture de chaise de bureau	u		
6	Fourniture d'armoire de bureau	u		
7	Fourniture d'un lit avec matelas	u		
8	Fourniture d'un kit	u		

LOT 2 : ÉQUIPEMENT EN TABLES BANCS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE NGOG-BASSONG, NGOG-MAPUBI - CENTRE, MAMB, ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE BOUMNYEBEL

N°	Désignation	Unité	Prix Unitaire en lettres	Prix Unitaire en chiffres
1	Fourniture de table banc en bois	u		
2	Fourniture de bureau de maître	u		
3	Fourniture de chaise de bureau	u		

- Lire plutôt

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU)

LOT 1 : ÉQUIPEMENT DES ÉCOLES MATERNELLES DE NDJOCK-NKONG, MODE, OMOG, NGOG-MAPUBI CENTRE MAKAI ET LIMAÏ

N°	Désignation	Unité	Prix Unitaire en lettres	Prix Unitaire en
1	Fourniture de tablette en bois massif	u		
2	Fourniture de petite chaise en bois massif	u		
3	Fourniture de tableau sur chevalet	u		
4	Fourniture de bureau de maître	u		
5	Fourniture de chaise de bureau	u		
6	Fourniture d'armoire de bureau	u		

LOT 2 : ÉQUIPEMENT EN TABLES BANCS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE NGOG-BASSONG, NGOG-MAPUBI - CENTRE, MAMB, ÉCOLE PUBLIQUE BILINGUE DE BOUMNYEBEL

N°	Désignation	Unité	Prix Unitaire en lettres	Prix Unitaire en chiffres
1	Fourniture de table banc en bois massif	u		
2	Fourniture de bureau de maître	u		
3	Fourniture de chaise de bureau	u		

NB: Ci-joint, la liste actualisée des établissements habilités à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

LE RESTE SANS CHANGEMENT.

Fait à Ngog-Mapubi, le 05 MAI 2024

Le Maire de la Commune de Ngog-Mapubi
(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- MINMAP (pour information),
- DRMAP/CE (pour information),
- PRÉFET NYONG ET KELLÉ (pour information et affichage),
- DDMINEPAT/NK (pour information)
- DDMAP/NK (pour information et affichage)
- SOPECAM (pour publication)
- PRÉSIDENT/CIPM (pour information)
- ARMP (pour publication au JDM)
- ARMP/CE (pour archivage)
- CHRONO/ARCHIVES (pour affichage et mémoire)

